

Question orale de Sabine NAGEL – Conseil municipal du 7 décembre 2023

Question relative au permis attribué à LOCABOX, en lieu et place de KOONY PARC

Monsieur le Maire,

Vous avez délivré au printemps dernier un permis de construire à la société Locabox, qui, après démolition de l'actuel bâtiment Koony Parc, construira un nouveau bâtiment à destination d'une activité dite de « self stockage » dans l'impasse René Lacoste.

Autrement dit, vous avez considéré bon pour notre ville qu'à côté du stockage de pneus, du terrain d'accueil des gens du voyage, de la chaufferie, de DPD, s'installe un hangar de box de stockage, soit un 5^{ème} lieu de logistique induisant du trafic d'utilitaires et de poids lourds, le long de cette pauvre rue du Grand Noyer juste en face de la Résidence Guy Bourlard, une des voies principales de liaison entre le Grand Parc et Bondoufle centre.

Cet arrêté de votre part amène deux interrogations.

La première concerne l'absence totale de démocratie dans ce type de décision. Vous avez décidé de ne plus communiquer sur aucune de vos décisions d'autorisation d'urbanisme et permis de construire, considérant que les élus municipaux devaient aller se mettre à genou sur la chaussée devant la mairie pour se tenir informés.

Vous allez nous redire « c'est pas moi c'est l'agglomération ». Oui notre agglomération a la compétence sur les zones d'activités, mais c'est bien vous qui signez les permis en votre nom ou en celui de l'Etat. Les services de l'agglomération semblent bien peu connaître notre ville, et sont manifestement indifférents au bon mixage des usages entre l'économique et l'habitat dans cette dernière. Le seul rempart aux décisions absurdes tient donc au maire, en position d'avoir des attentes et de ne pas signer ce qui ne lui convient pas. La loi Engagement et proximité du 27 novembre 2019 a d'ailleurs imposé l'existence d'un pacte de gouvernance pour que les maires soient pleinement associés aux décisions communautaires (notre agglomération le faisait déjà), et reconnu le rôle du conseil des maires. Autrement dit vous ne pouvez pas vous retrancher derrière l'agglomération : vous approuvez toutes les implantations sur la ville.

Ici à Bondoufle, ni par la ville ni par Grand Paris Sud nous n'avons eu communication de ce dossier. La loi du 27 novembre 2019 a pourtant renforcé l'obligation d'information des élus, dont les élus minoritaires, qui ne siègent pas dans les EPCI. Il s'avère en outre que ces décisions d'urbanisme ne passent dans aucun conseil ou bureau, ce qui fait qu'on ne peut pas les voir dans les procès-verbaux des instances délibératives.

Autrement dit, comme pour l'ensemble du dossier du Grand Parc, dont la localisation de Dipropneu, ou pour l'installation du dépôt de bus IDFM à Bois Bailleul, tous ces dossiers fortement structurants pour notre commune sont invisibilisés pour les élus locaux comme pour les citoyens.

Nous allons transmettre cette interrogation au conseil communautaire et au président Michel Bisson. Mais je souhaitais par cette question interpeller l'ensemble de ce conseil municipal.

La seconde interrogation porte sur ce choix de Locabox. Quelques rappels.

Le 9 octobre 2022 j'ai écrit à Michel Bisson, président de GPS, Jean-Philippe Dugoin-Clément, président de GPA, Stéphane Raffalli, président de la SPLA-IN Grand Paris Sud Aménagement et vous-même, pour demander que soit prévue une nouvelle installation sportive dans notre ville afin de répondre aux besoins en forte hausse de nos clubs sportifs du fait de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants. Dans ce courrier, je proposais l'achat de Koony Parc dont l'annonce de vente figurait sur le site Le Bon Coin (annonce du 31 août 2022).

Vous m'avez répondu 4 mois plus tard, le 7 février 2023, par un courrier commun avec le président de Grand Paris sud, en me disant simplement qu'il n'y avait pas besoin d'équipement nouveau autre que les petits équipements de pratique individuelle en cours d'installation par exemple au stade des Trois-Parts et du nouveau dojo. Les clubs apprécieront, mais le sujet n'est pas là. Vous aviez vaguement indiqué qu'un permis était en cours d'instruction à l'emplacement de Koony Parc, lui-même destiné à destruction.

Or, dans votre arrêté pour Locabox, nous découvrons plus précisément que cette entreprise avait déposé sa demande le 30 septembre 2022, ainsi qu'une autorisation de travaux le 7 octobre 2022, et avait donc d'abord reçu des avis favorables de principe des services concernés à l'agglomération (déchets, assainissement, eau potable) en juin 2022. En octobre, c'est aussi Enedis par exemple, qui avait rendu son avis. Certains de ces avis comportant des réserves, le demandeur a complété son dossier par de nouvelles pièces le 12 janvier 2023.

Ainsi donc, le temps que vous avez mis à me répondre était en réalité lié au bouclage de ce dossier. Votre réponse du 7 février a été rédigée juste avant votre signature du permis, le 17 mars suivant, proximité que vous n'avez pas indiquée dans le courrier. Autrement dit vous vous êtes moqués de moi, de nous, des Bondoufflois, nous avons été volontairement sous-informés.

Voici ma question :

Nous sommes élus d'abord et avant tout pour défendre les habitants de Bondoufle, améliorer leur quotidien. Or ici, en quelques années une succession de décisions désastreuses dégrade les conditions de vie de toutes celles et ceux qui vivent dans un logement situé le long de cette rue du Grand Noyer, depuis la gendarmerie jusqu'au résidences du nord de la place dite du Vivre ensemble, entre le trafic poids lourds et la pollution de l'air. Comment pouvez-vous justifier d'y avoir apposé votre signature ?

Je vous remercie.